



**Jackie GOULET,**  
Maire de la Ville de Saumur  
et Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire

« Le logement de qualité est un droit pour tous. Notre intervention publique permet d'encourager les propriétaires à rénover leurs logements ou leurs immeubles. Ensemble nous rénovons durablement l'habitat ancien ce qui va contribuer à rendre attractif notre ville. »

## DE 2021 À 2026, 5 ANS POUR IMPULSER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

UN NID DOUILLET AU COEUR DE

# SAUMUR

*Réinventez votre logement*



Propriétaires, bénéficiez d'aides pour rénover votre logement ou votre copropriété

Une équipe dédiée se tient à votre disposition !  
Besoin d'être guidé dans votre projet ?

Vous êtes **copropriété** a besoin d'un coup de pouce ?



Vous êtes **investisseurs** et vous souhaitez acquérir un bien ancien dans le centre-ville de Saumur ?



Vous êtes **accédants** à la propriété et vous souhaitez vous installer dans le centre-ville de Saumur ?



Vous êtes **propriétaires** et vous souhaitez améliorer votre logement ou cadre de vie ?



## CONTACTEZ ALTER!

02 41 40 07 07

coeurdeville@anjouloireterritoire.fr

Accueil avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi  
43 rue Joachim du Bellay à Saumur

www.unnidouilletasaumur.fr

Ce programme est piloté par la  
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

### LES PARTENAIRES



# PASSEZ À L'ACTE!

GRÂCE AU PROGRAMME,  
**UN NID DOUILLET AU CŒUR DE SAUMUR**  
VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE :

- Primes pour l'acquisition de logements anciens
- Aides publiques pour financer vos travaux
- Subventions spécifiques pour les copropriétés
- Avantages fiscaux attractifs

**+** Un accompagnement technique et administratif **GRATUIT** tout au long de votre projet :

visite du bien, conseils neutres, aide à la décision et plan de financement

## EXEMPLES DE PROJET :

- Ravalement de façade
- Travaux d'isolation, ventilation, chauffage
- Rénovation globale
- Création d'ascenseurs, d'espaces extérieurs (balcons, terrasses)
- Adaptation du logement à vos besoins
- Amélioration des parties communes d'une copropriété



## PÉRIMÈTRE

Ce dispositif concerne un périmètre délimité, en centre-ville. Contactez-nous pour vous assurer que votre logement en fait partie.

- périmètre initial
- périmètre étendu

## LES 7 ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1

Visite du bien et réalisation d'un état des lieux du bien

2

Définition du projet et proposition de programmes de travaux

3

Sélection des artisans et chiffrage des travaux (réalisé par le propriétaire ou son maître d'œuvre)

4

Estimation du montant des subventions prévisionnelles et plans de financement

6

Lancement des travaux et suivi du chantier (réalisé par le propriétaire ou son maître d'œuvre)

5

Montage et dépôt des dossiers de demande de subventions

7

Montage des dossiers de demande de paiement à la fin des travaux



## IMPORTANT

vous devez attendre le dépôt des dossiers de demande de subventions pour commencer les travaux et les faire réaliser par des professionnels du bâtiment

